

13e ASSEMBLEE GENERALE (EXTRAORDINAIRE)

GENEVE, SUISSE - AVRIL 1977

Résolution No 428

Il est dé cidé à l'unanimité: " que l'UICN a l'intention de partager à l'avenir un siège **avec** le Fonds mondial pour la Nature, International, sous réserve d'un emplacement et de coûts acceptables " .